

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 septembre 2021

DATE DE LA CONVOCATION

17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 6

Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 27 septembre 2021****L'an deux mil vingt et un****Et le 27 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Jacinto PLA (Bauzy), Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Hélène PAILLOUX (Bracieux) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
José COELHO a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Elisabeth GUIBERTEAU (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Patricia HANNON (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-078-2021**Objet : Maison de l'Habitat : mandat administratif pour les usagers pour MaPrimérenov'**

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que la Maison de l'Habitat Grand Chambord Beauce Val de Loire, accompagne les usagers dans leur projet de rénovation énergétique y compris sur les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre dont celle de MaPrimeRénov' pour laquelle l'Etat communique activement.

Les usagers sollicitent régulièrement l'animateur de la Maison de l'Habitat pour obtenir de l'aide car les démarches dématérialisées auprès de MaPrimeRénov' sont complexes et longues. Il les accompagne ainsi dans leurs démarches en les rencontrant physiquement à chaque fois car il ne peut pas accéder à leur dossier dématérialisé sans que les usagers ne soient présents.

Pour faciliter cet accompagnement, il est possible que la Maison de l'Habitat devienne mandataire administratif afin de gérer la partie administrative et non financière du dossier.

Ce mandat administratif permet :

- De donner un cadre juridique à cet accompagnement et de faire gagner du temps à l'animateur et aux usagers qui ne sont pas obligés de se déplacer.
- D'accompagner uniquement les usagers dans leurs démarches en ligne et non de percevoir la subvention à leur place.
- Au mandataire de faire toutes les démarches à la place de l'utilisateur dès que le mandat est validé. L'utilisateur devra se référer au mandataire pour toutes demandes concernant son dossier.

Ce mandat administratif sera proposé aux usagers qui le souhaitent.

L'utilisateur pourra nommer puis décider de se passer des services du mandataire dès qu'il le souhaite.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver que la Communauté de communes du Grand Chambord via la Maison de l'Habitat devienne mandataire administratif pour les dossiers concernant MaPrimeRénov' ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** que la Communauté de communes du Grand Chambord via la Maison de l'Habitat devienne mandataire administratif pour les dossiers concernant MaPrimeRénov' ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

